

Le supplément au diplôme, label européen



Le supplément au diplôme est un **document officiel de l'Union Européenne**, créé conjointement par la commission européenne, le conseil de l'Europe et l'UNESCO.

Il est parfois connu en France sous l'intitulé « annexe descriptive au diplôme ».

Consulter le site de la [Direction des relations internationales pour en savoir plus](#)